Calendrier Scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire :
jeudi 1er septembre 2022 au matin

Vacances de Toussaint :
du vendredi 21 octobre au soir
au lundi 7 novembre 2022 au matin

Vacances de Noël :
du vendredi 16 décembre 2022 au soir
au mardi 3 janvier 2023 au matin

Vacances d'hiver :
du vendredi 3 février au soir
au lundi 20 février 2023 au matin

Vacances de printemps :
du vendredi 7 avril au soir
au lundi 24 avril 2023 au matin

Fin d'année scolaire :
vendredi 7 juillet 2023 au soir

Pont de l'ascension
le vendredi 19 mai 2023.

Adresses et numéros utiles

PÔLE VIE ÉDUCATIVE TERRITORIALE :
M. Guillaume ROUDIT - Responsable de service - tél. 05 45 38 51 92
Mme Morgane CERDAN - Secrétariat / inscriptions - tél. 05 45 38 51 93

MAIRIE :
19 avenue de l'Union - BP 10022 - 16710 SAINT-YRIEIX
tél. 05 45 38 69 50 - mail : mairie@saintyrieix-16.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :
Mme Sylvie VAGNER - Référente groupe scolaire de Vénat - tél. 05 45 38 51 91
M. Alexandre AIMÉ - Référent groupe scolaire de Bardines - tél. 05 45 38 51 91

ACCUEIL DE LOISIRS CENTRAMALICE :
Mme Sylvie VAGNER, Mme Karine DUBOIS, M. Alexandre AIMÉ
tél. 05 45 38 94 96

ÉCOLES DE VÉNAT : ACCUEIL DES ENFANTS À PARTIR DE 8h20
École maternelle LA CLAIREFONTAINE - Directrice Mme FARGEOT-DESCHAMPS
15 Rue de l'ancienne Mairie - Le Bourg - tél. 05 45 92 76 40
École élémentaire Nicolas VANIER - Directrice Mme Virginie PENNETEAU
13 Rue de l'ancienne Mairie - Le Bourg - tél. 05 45 92 78 26

ÉCOLES DE BARDINES : ACCUEIL DES ENFANTS À PARTIR DE 8h50
École maternelle LA MARELLE - Directrice Mme Valérie GOURNAY
27 Rue des Écoles - tél. 05 45 95 88 89
École élémentaire Claude ROY - Directrice Mme Christelle GAZAUD
22 Rue des Écoles - tél. 05 45 95 33 25

PÔLE AFFAIRES SOCIALES ET CCAS :
M. Michel VILLESANGE - Maire adjoint aux Affaires Sociales
tél. 05 45 38 51 94

PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES :
Appeler le secrétariat de la Maison des Solidarités (MDS)
du Gond-Pontouvre (tél. 05 16 09 51 30)
pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale.
Tous les jeudis en mairie de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Les autres jours à la MDS du Gond-Pontouvre.

à noter

À partir de l'horaire d'accueil des écoles, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. S'ils restent seuls devant l'entrée des écoles, ils demeurent sous la responsabilité des parents.

ZESTUDIO - Imprimerie COUVIDAT

GUIDE SCOLAIRE 2022-2023

VILLE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

Groupe Scolaire de Vénat | **Groupe Scolaire de Bardines**

édito

Aux côtés des familles et des enfants

Depuis longtemps, la priorité absolue que nous accordons à l'éducation (plus d'un tiers du budget de fonctionnement de la collectivité y est dédié) n'est plus à démontrer. Dans un contexte économique difficile, avec une forte inflation, une augmentation importante du coût de l'énergie, les finances des familles et des collectivités sont significativement impactées.

Fidèle à **notre engagement en faveur de l'éducation et de la jeunesse**, grâce à des équipes d'entretien, d'animation, de cuisine motivées et très largement professionnalisées, nous maintenons la qualité des services proposés aux familles tout en mettant en place **une tarification sociale permettant une plus grande justice sociale en adaptant les tarifs aux ressources des familles.**

L'un des objectifs de cette nouvelle année scolaire est de vous proposer **une école plus ouverte aux familles** avec la reprise des petits déjeuners, mais aussi avec la généralisation de l'opération cuisine ouverte afin de permettre aux parents de découvrir le fonctionnement de notre restauration scolaire.

En lien étroit avec les équipes enseignantes, nous renouvelons les actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours, de même que le permis piéton pour ne citer que ces 2 actions qui rencontrent un réel succès.

Nous modernisons également notre service avec l'ouverture du portail famille qui vous permet dès à présent de renseigner les informations concernant vos enfants, et qui permettra dans les semaines et mois à venir la consultation et le paiement en ligne de vos factures, la gestion des inscriptions au centre de loisirs... Evidemment, nos équipes vont vous accompagner dans l'adoption de ce nouveau service. Soucieux de cette proximité avec vous, nous restons l'une des rares communes à maintenir une régie qui permet le traitement des factures et des règlements directement en lien avec la Mairie.

Enfin, alors qu'avec la rentrée se mettent en place les associations de parents d'élèves, les représentants au sein des conseils d'école, un mot pour **remercier sincèrement celles et ceux d'entre-vous qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps** pour, au côté des équipes éducatives, des agents et des élus, améliorer le quotidien des plus de 600 enfants scolarisés dans nos écoles !

Bonne rentrée à toutes et tous, nous sommes à vos côtés.

Thibaut SIMONIN
Premier adjoint en charge de l'enfance, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la parentalité.

Modalités de Règlement

Vous recevrez une facture unique à chaque fin de mois. Celle-ci intégrera les prestations d'accueil de loisirs Centramalice, d'accueil périscolaire, de restauration et de transport scolaires en fonction des services utilisés.

Voir encart joint dans ce livret pour plus d'informations sur la facturation unique et les différents modes de règlements disponibles.

En cas de changement de situation familiale, d'adresse postale ou mail ou de numéro de téléphone en cours d'année scolaire, il est indispensable de nous en faire part.
Vous pouvez le faire :
- **par le biais du portail famille**
- **par mail : mairie@saintyrieix-16.fr**
- **par téléphone au 05 45 38 69 50 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
Saint-Yrieix-sur-Charente

Aides du Centre Communal d'Action Sociale

Les familles aux revenus modestes peuvent solliciter le CCAS en cas de difficulté.

La demande d'aide financière doit être déposée auprès du service social de la mairie.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. peut accorder, sur dossier, avec avis favorable de l'assistante sociale de la Maison des Solidarités (MDS) de Gond-Pontouvre, une aide exceptionnelle aux familles qui rencontrent des difficultés financières.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître vos droits et faire part de vos éventuelles difficultés.

Des aides aux activités culturelles et sportives peuvent être octroyées, en fonction de vos revenus, par le CCAS à tous les enfants et adolescents arédiens scolarisés de la maternelle au lycée (associations arédiennes, une activité par personne).

Nous vous rappelons que des assistantes sociales sont à votre disposition si vous rencontrez des difficultés. Elles vous accueillent le jeudi après-midi en mairie et les autres jours de la semaine à la Maison Des Solidarités (MDS) du Gond-Pontouvre - Tél. 05 16 09 51 30.

ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Accueil Périscolaire

1 Modalités de fonctionnement et d'inscription

En dehors du temps scolaire, avant ou après la classe, votre enfant peut être accueilli par une équipe d'animateurs qualifiés (BAFD – BAFA) qui organise et encadre des activités aux heures suivantes :

Ecoles de Vénat : La Clairefontaine et Nicolas Vanier

- **Le matin :** 7 h 30 - 8 h 30
- **Le soir :** 16 h - 18 h 30

Ecoles de Bardines : La Marelle et Claude Roy

- **Le matin :** 7 h 30 - 9 h 00
- **Le soir :** 16 h 30 - 18 h 30

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devez inscrire votre enfant sur le lieu d'accueil de l'école, auprès des animateurs du périscolaire.
L'inscription vaut acceptation du règlement qui vous sera remis en mairie.

Le matin, vous devez accompagner votre enfant auprès de l'animateur responsable.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2022 (Délibération du Conseil municipal du 28/06/2022)

Tarifs en fonction Tranches QF	Commune	Tarifs en fonction Tranches QF	Commune
0 - 400	1,50 €	926 - 1250	1,90 €
401 - 575	1,60 €	1251 - 1575	2,00 €
576 - 750	1,70 €	1576 - 1800	2,10 €
751 - 925	1,80 €	1801 et +	2,20 €

à noter Le coût réel à la journée est de 16,03 € /enfant. (exercice budgétaire 2021).

Accueil de Loisirs Centramalice

mercredis et vacances

1 Modalités de fonctionnement et d'inscription pendant l'année scolaire

Les animations du Centre de Loisirs se déroulent de 9 h à 17 h tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Votre enfant peut y être accueilli entre 7 h 30 et 9 h. Vous pouvez venir le chercher dès 17 h et jusqu'à 18 h 30. L'inscription vaut acceptation du règlement qui vous sera remis en mairie.

à noter Centramalice accueille vos enfants au 27 bis rue des écoles - 16710 Saint-Yrieix.

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions sont prises de vacances à vacances pendant le mois qui précède la période (exemples : dès le 1er octobre pour les mercredis de novembre et décembre ; dès le 1er décembre, pour les mercredis de janvier et février). **Pour les vacances scolaires, les inscriptions débutent 4 semaines avant le début de la période. Toute annulation d'inscription non signalée dans un délai de 8 jours sera facturée ; sauf pour raison médicale justifiée.**

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2022 (Délibération du Conseil municipal du 28/06/2022)

Tarifs en fonction Tranches QF	Tarifs COMMUNE			Tarifs HORS COMMUNE		
	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
0 - 400	3,00 €	2,04 €	1,50 €	20,20 €	14,34 €	11,92 €
401 - 575	4,50 €	3,06 €	2,26 €			
576 - 750	6,00 €	4,08 €	3,00 €			
751 - 925	7,50 €	5,10 €	3,76 €			
926 - 1250	9,00 €	6,12 €	4,50 €			
1251 - 1575	10,50 €	7,14 €	5,26 €			
1576 - 1800	12,00 €	8,16 €	6,00 €			
1801 et +	13,00 €	9,18 €	6,76 €			

à noter Le coût réel à la journée est de 43,20 € /enfant. (exercice budgétaire 2021).

Restauration Scolaire

1 Modalités d'inscription

- L'inscription est indispensable. Elle se fait auprès du service Vie Éducative Territoriale **dès la rentrée scolaire et en cours d'année scolaire pour toute nouvelle inscription**. Vous devez mettre à jour le dossier de votre enfant sur le portail familles disponible sur le site internet de la mairie. Si vous n'avez pas accès au portail familles la fiche d'inscription est disponible en mairie.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.
- Si votre enfant est malade plus de 4 jours scolaires consécutifs, vous devez adresser un certificat médical à la mairie (par courrier ou par mail).

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2021 (Délibération du Conseil municipal du 28/06/2022)

Tarifs en fonction Tranches QF	Commune	Hors Commune	PAI**
0 - 400	7,20 €	56,80 €	3,60 €
401 - 575	7,20 €		3,60 €
576 - 750	14,20 €		7,10 €
751 - 925	21,40 €		10,70 €
926 - 1250	28,40 €		14,20 €
1251 - 1575	35,60 €		17,80 €
1576 - 1800	42,60 €		21,30 €
1801 et +	49,80 €		24,90 €

Forfait mensualisé sur 10 mois* au 01/09/2022 :

* Deux repas sont retirés du calcul du forfait mensuel, ils correspondent à la moyenne des sorties scolaires annuelles sur lesquelles les parents fournissent le pique-nique.

** Le contrat d'intégration concerne les enfants relevant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) après accord du médecin et les enfants en début de scolarisation en TPS (Toute Petite Section) qui sont présents à l'école sur des créneaux spécifiquement aménagés à la demande de l'équipe éducative.

Régularisation le mois suivant en cas d'absence de l'enfant
pour maladie pendant 4 jours scolaires consécutifs (justificatif médical exigé).

à noter

Le coût réel du forfait mensuel est de 109,34 € /enfant.

Bavoirs

La commune prend en charge chaque année l'achat de bavoirs pour les enfants qui fréquentent la restauration maternelle.
Coût de l'opération pour la commune : 575 € / an.

Transport Scolaire

1 Modalités d'inscription

- Ce service est assuré par la société de transports GIE CARS ROBIN et CARS DE MAILLARD et est organisé conjointement avec la commune. **Un agent municipal accompagne les enfants dans le bus**.
- Vous devez inscrire votre enfant en complétant la fiche d'inscription ci-jointe qui devra être remise **auprès du service Vie Éducative Territoriale en Mairie avant utilisation du service.**
- Le soir, vous devez récupérer votre enfant de maternelle à l'heure et à l'arrêt prévus du circuit. **S'il se retrouve seul**, il **sera reconduit à l'accueil périscolaire** de son école. L'inscription à ce service vaut acceptation de son règlement.
- Vous devez signaler au service Vie Educative Territoriale toute absence et modification d'arrêt.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2022
(Délibération du Conseil municipal du 28/06/2022)

Tarifs en fonction Tranches QF	Commune	Tarifs en fonction Tranches QF	Commune
0 - 400	4,50 €	926 - 1250	11,00 €
401 - 575	6,00 €	1251 - 1575	13,00 €
576 - 750	7,50 €	1576 - 1800	15,50 €
751 - 925	9,00 €	1801 et +	18,00 €

Le coût réel du forfait mensuel est de 90,40 € /enfant.